



RAPPORT ARTICLE 29 **LOI ÉNERGIE-CLIMAT**

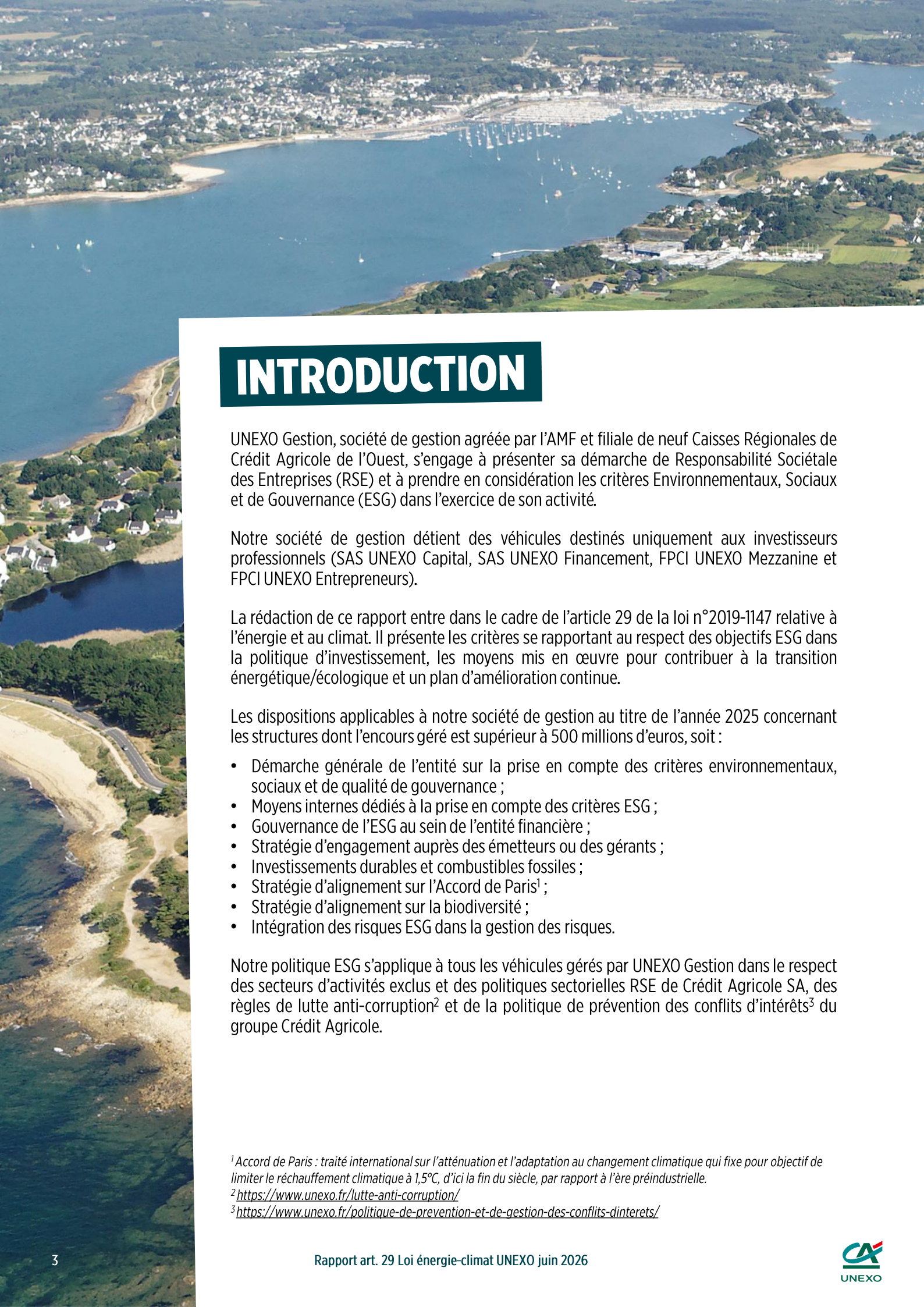
30 juin 2026





SOMMAIRE

Démarche générale	p. 4
Moyens internes	p. 9
Gouvernance de l'ESG	p. 11
Stratégie d'engagement	p. 13
Taxonomie et énergies fossiles	p. 16
Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	p. 17
Stratégie d'alignement sur la biodiversité	p. 19
Intégration des risques ESG	p. 20



INTRODUCTION

UNEXO Gestion, société de gestion agréée par l'AMF et filiale de neuf Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest, s'engage à présenter sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et à prendre en considération les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité.

Notre société de gestion détient des véhicules destinés uniquement aux investisseurs professionnels (SAS UNEXO Capital, SAS UNEXO Financement, FPCI UNEXO Mezzanine et FPCI UNEXO Entrepreneurs).

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat. Il présente les critères se rapportant au respect des objectifs ESG dans la politique d'investissement, les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique/écologique et un plan d'amélioration continue.

Les dispositions applicables à notre société de gestion au titre de l'année 2025 concernant les structures dont l'encours géré est supérieur à 500 millions d'euros, soit :

- Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- Moyens internes dédiés à la prise en compte des critères ESG ;
- Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière ;
- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants ;
- Investissements durables et combustibles fossiles ;
- Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris¹ ;
- Stratégie d'alignement sur la biodiversité ;
- Intégration des risques ESG dans la gestion des risques.

Notre politique ESG s'applique à tous les véhicules gérés par UNEXO Gestion dans le respect des secteurs d'activités exclus et des politiques sectorielles RSE de Crédit Agricole SA, des règles de lutte anti-corruption² et de la politique de prévention des conflits d'intérêts³ du groupe Crédit Agricole.

¹ Accord de Paris : traité international sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique qui fixe pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle.

² <https://www.unexo.fr/lutte-anti-corruption/>

³ <https://www.unexo.fr/politique-de-prevention-et-de-gestion-des-conflits-dinterets/>

DÉMARCHE GÉNÉRALE

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

A. La prise en compte des critères ESG, notamment dans la stratégie d'investissement

Actionnaire minoritaire, nous nous engageons dans une démarche de progrès visant à accompagner nos sociétés en portefeuille vers la prise en compte de la RSE dans leur gouvernance et leurs décisions opérationnelles.

UNEXO Gestion a formalisé cette démarche d'investissement responsable dans une charte⁴ décrivant la prise en compte des risques en matière de durabilité au travers de l'analyse de critères ESG dans l'ensemble du cycle d'investissement et de suivi des participations. Cette démarche ESG s'applique à l'ensemble des véhicules gérés par UNEXO Gestion, soient un fonds de capital investissement dont une activité de capital innovation, un fonds de dette privée et un fonds mezzanine.

En 2025, UNEXO Gestion a poursuivi la commercialisation d'un nouveau fonds UNEXO Entrepreneurs classé article 8 au regard du règlement SFDR⁵ avec une stratégie ESG dédiée. L'ensemble de ces véhicules représentent un encours total de 639 millions d'euros géré par UNEXO Gestion.

Analyse ESG des investissements

La démarche se traduit par une stratégie ESG appliquée aux investissements et par la volonté de guider les entreprises de nos portefeuilles vers des modèles économiques durables.

Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations d'UNEXO Gestion :

- Activités exclues et politiques sectorielles ;
- Grille d'analyse ESG ;
- Clauses ESG ;
- Revue annuelle ESG.

⁴ <https://www.unexo.fr/qui-sommes-nous/responsabilite-societale/>

⁵ SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation. Ce règlement européen vise à clarifier et harmoniser la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

En phase d'investissement

Les exclusions et politiques sectorielles du groupe Crédit Agricole⁶ sont appliquées sous le contrôle du Responsable de la conformité et du contrôle interne.

En septembre 2025, un outil de scoring de la maturité ESG des participations a été déployé pour remplacer la grille d'évaluation. Adapté aux PME et ETI, notre outil méthodologique interne permet de réaliser un diagnostic de maturité ESG et de proposer une feuille de route de progrès. Une revue critique de cet outil de scoring a été réalisée par un organisme tiers indépendant. Il est composé de 45 questions que nos équipes d'investissement, accompagnées par l'équipe RSE remplissent en amont de chaque opération, permettant d'établir un score de maturité intégré à la note d'instruction du dossier dans la mesure où les informations permettent d'obtenir un score pertinent. Il est présenté en comité d'investissement, et ce, pour tous les fonds d'UNEXO Gestion.

Cet outil peut être complété par l'analyse des enjeux matériels par secteur (exemple : gestion de l'eau) ainsi que des risques physiques climatiques et de transition.

Pour le Fonds UNEXO Entrepreneurs classé article 8, les scores indiquant une maturité ESG insuffisante peuvent conduire à exclure tout investissement, au delà des secteurs déjà exclus par nature, si aucun plan d'amélioration continue proposé à la société cible n'est accepté par l'équipe dirigeante.

A l'investissement

L'objectif est d'intégrer une clause ESG dans le pacte d'actionnaires et/ou document contractuel signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements RSE de la société, dont a minima la réponse à la revue annuelle ESG et la mise en place d'un plan d'actions RSE dans les deux ans qui suivent l'investissement.

Cette clause peut également contenir l'engagement du déploiement d'une feuille de route RSE précise, voire l'atteinte de critères de performance RSE définis lorsque la maturité de la société peut correspondre à ce niveau d'exigence.

En phase de détention

Une revue ESG est conduite annuellement afin d'identifier leurs bonnes pratiques en place et de les optimiser par une meilleure connaissance de leur niveau de maturité. Le suivi ESG permet de :

- Valoriser les données extra-financières des entreprises et présenter les aspects ESG à nos actionnaires ;
- Impliquer nos parties prenantes et les sensibiliser à notre démarche ;
- Valoriser les entreprises issues de notre portefeuille en recensant, partageant et promouvant leurs bonnes pratiques ;
- Suivre les avancements des actions RSE engagées comme support de discussion pour la co-construction d'une feuille de route.

A cet effet, un questionnaire quantitatif et qualitatif est adressé à une sélection de participations définie par UNEXO Gestion. Il permet la mise à jour de leur score ESG et le suivi de la progression de leur maturité dans le temps et peut être complété par un échange avec la participation, l'équipe ESG et l'équipe d'investissement. En cas de dégradation constatée, un plan d'actions pourra être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur la notation de l'entreprise.

En 2025, 88 % des sociétés interrogées, soit 70 entreprises, ont répondu à la revue annuelle. Dans ce cadre, les données relatives aux PAI (Principal Adverse Impacts), qui mesurent les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité, sont systématiquement demandées.

Les portefeuilles d'UNEXO Gestion étant essentiellement composés de PME et d'ETI, la collecte de certaines données extra-financières demeure toutefois complexe. Le taux de réponse, ainsi que la qualité et la complétude des informations recueillies, ne permettent pas, à ce stade, de calculer de manière pleinement fiable l'ensemble des indicateurs PAI au niveau de la société de gestion.

Dans ce contexte, la prise en compte et la formalisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité doivent encore être renforcées afin de permettre une publication conforme aux exigences réglementaires.

⁶ <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/accueil-rse/nos-engagements/gouvernance-et-politiques-sectorielles-rse>

UNEXO Gestion peut proposer à certaines participations de les faire progresser vers les meilleures pratiques RSE de leur secteur par un accompagnement pour les prémunir des risques de durabilité et des potentielles principales incidences négatives auxquelles les sociétés peuvent être confrontées.

Ces accompagnements ponctuels ou périodiques sont réalisés par l'équipe ESG et l'équipe d'investissement auprès de certaines participations qui en ont fait la demande ou en cas de risques de durabilité identifiés et sont proposés sous différentes formes :

- Définition de plan de progrès avec les dirigeants ;
- Participation aux comités RSE ad hoc le cas échéant ;
- Groupes de travail dédiés à une thématique ESG spécifique telles que la CSRD, la décarbonation, etc. ;
- Mise en relation des participations avec des prestataires ESG ;
- Sensibilisation des participations via la réalisation de webinaires ou d'interventions au sein des instances de gouvernance.

B. Contenu, fréquence et moyens d'information dédiés aux souscripteurs ou actionnaires

Sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Filiale de neuf Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole à 100 %, UNEXO Gestion rend compte de ses politiques et stratégie d'investissement (chartes d'investissement, règlements de fonds) à ses souscripteurs-actionnaires lors des conseils

d'administration et des comités stratégiques (stratégie et feuille de route ESG de la société de gestion).

Dans le cadre du Fonds UNEXO Entrepreneurs, classé article 8 au sens du règlement SFDR, nos politiques et stratégie d'investissement figurent dans le règlement du Fonds transmis aux souscripteurs. De plus, un rapport annuel incluant la maturité ESG des participations du Fonds leur est également communiqué.

Un état des lieux de nos pratiques est intégré dans le rapport annuel d'activité de la société de gestion mis à disposition de nos actionnaires.

C. Liste des produits financiers et publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR)

En 2025, la commercialisation du Fonds UNEXO Entrepreneurs, au titre de la classification article 8 du Règlement SFDR (promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales), s'est poursuivie à destination de souscripteurs-entrepreneurs du Grand Ouest. Aucun des fonds d'UNEXO Gestion n'est classé article 9 (objectif d'investissement durable ou de réduction des émissions de carbone). La classification retenue des portefeuilles gérés est celle de l'article 6 du Règlement SFDR pour nos fonds historiques existants avant l'entrée en vigueur de la réglementation. Ces fonds sont destinés aux investisseurs professionnels ou avertis.

D. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Adhésion de la SGP ou des FPCI à une Charte

UNEXO Gestion est signataire de la Charte Parité et de la Charte Investisseurs pour la Croissance de France Invest.

Dans le cadre de la Charte Investisseurs pour la Croissance, quelques engagements d'UNEXO Gestion :

1 - Enjeux économiques :

- Investir pour financer activement, en fonction de leur spécialisation : la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées ;
- Agir en partenaire attentif et actif minoritaire d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise ;
- Accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe.

2 - Enjeu social :

- Soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois.

3 - Enjeux de bonne gouvernance :

- Veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises accompagnées ;
- Agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans la sphère de contrôle de la société de gestion.

Dans le cadre de la Charte Parité, UNEXO Gestion s'engage à s'assurer que les offres d'emplois publiées sont non genrées et sans stéréotypes de genre conformément à la réglementation en vigueur.

Ces chartes engagent également la société de gestion à répondre aux études annuelles de France Invest sur les questions ESG et de parité dans le capital investissement ainsi qu'à faire évoluer les pratiques en la matière d'ici à 2030 au sein de la société et du portefeuille.

Groupes de travail de la profession

Les équipes de gestion participent à des groupes de travail en particulier au sein de France Invest, association professionnelle rassemblant plus de 470 sociétés de gestion françaises, afin de faire évoluer les pratiques des métiers du capital investissement en lien avec la finance durable. L'équipe ESG est également investie au sein de la ligne métier du groupe Crédit Agricole avec un rôle actif de promoteur pour la mise en place d'outils dédiés à l'ESG.



LABEL « FRANCE RELANCE »

La labellisation France Relance⁷, créée dans le cadre du plan de relance post-covid, du FPCI UNEXO Mezzanine est arrivée à échéance en juin 2025. Les opérations émanant de ce fonds devaient intégrer un volet ESG dans l'étude du dossier et le suivi de la participation. Le dernier reporting semestriel a été communiqué au Ministère de l'Economie et des Finances au deuxième semestre 2025.

Dans le cadre de ce label :

« Les sociétés de gestion sont tenues de mettre en place un correspondant ESG et de communiquer une feuille de route RSE pluriannuelle. »

Les structures labellisées doivent également exclure de leur portefeuille les sociétés exerçant des activités liées au charbon.

UNEXO Gestion poursuit cependant le suivi ESG des participations de ce fonds et continue d'intégrer une analyse ESG à l'étude des dossiers, comme pour l'ensemble des fonds.

⁷ <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-relance-resilience-pnrr>

MOYENS INTERNES

DÉDIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

A. Description des ressources financières, humaines et techniques de l'entité

Moyens humains : une équipe ESG dédiée, un comité ESG et un groupe de travail ESG

Le temps alloué à l'ESG (stratégie, analyse, suivi) correspond à 1,45 ETP au 31/12/2025. L'équipe dédiée à cette thématique, constituée d'une Responsable ESG et communication et d'une analyste ESG, représente 4,5 % des effectifs d'UNEXO Gestion au 31/12/2025. La responsable ESG est directement rattachée au directeur général d'UNEXO Gestion. L'équipe ESG participe aux pré-comités d'investissement, étape du processus d'analyse des opportunités au cours de laquelle l'analyse ESG, réalisée en amont, est présentée au pré-comité.

Le temps alloué au groupe de travail ESG par leurs membres est de 3,14 jours au 31/12/2025. Constitué de collaborateurs volontaires réunis autour de thématiques définies, ce groupe de travail a principalement consacré ses réunions aux enjeux qui découlent des achats responsables en 2025.

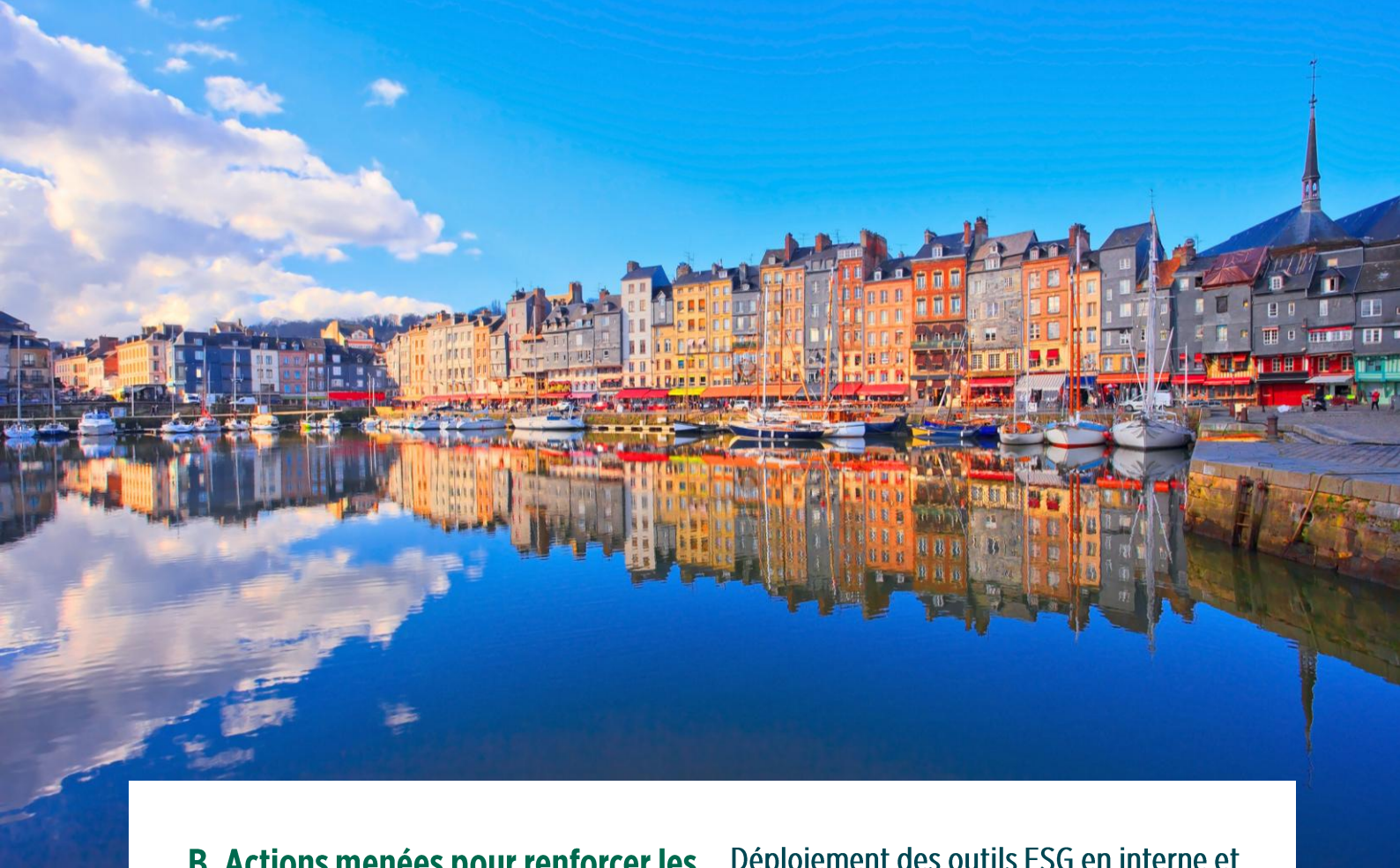
Depuis 2023, le comité ESG a pour mission de revoir et d'améliorer de façon continue la stratégie et la politique ESG d'UNEXO Gestion. Il est composé de sept membres, principaux décisionnaires de la société de gestion : le directeur général, le directeur exécutif, les

directeurs de participations responsables des bureaux, la directrice administrative et financière, le responsable de la conformité et du contrôle interne et de la responsable ESG. Les principaux travaux déployés par l'équipe ESG en 2025 ont porté sur des décisions prises par le comité ESG en 2024. Ces travaux concernent la mise en place de l'outil de scoring ainsi que du suivi des participations via ce dispositif. Son déploiement a également permis d'initier une étude sur la mise en place d'un benchmark commun aux sociétés de gestion régionales de capital investissement, filiales du groupe Crédit Agricole. Le comité ESG se réunira de nouveau en 2026.

Un groupe de travail ESG composé de collaborateurs volontaires a également été instauré afin de réfléchir à des problématiques opérationnelles telles l'amélioration de l'intégration de l'ESG en phase d'étude et de suivi et un plan d'actions pour réduire l'empreinte carbone de la société de gestion. Les principaux travaux de 2025 ont porté sur la thématique achats responsables, avec une revue des pratiques ESG de nos principaux prestataires de conseil.

Moyens financiers et techniques

Le comité ESG a été accompagné en 2023 par un cabinet spécialisé dans la définition du plan d'actions résultant des enjeux réglementaires ESG, en particulier ceux de la loi Energie Climat. Le déploiement de ce plan d'actions défini s'est poursuivi en 2025.



B. Actions menées pour renforcer les capacités ESG de l'entité

Renforcement de l'équipe ESG et du suivi des participations

L'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'une analyste ESG en janvier 2025. Une liste de suivi des participations identifiées comme prioritaires a par ailleurs été définie pour un accompagnement régulier dans une meilleure prise en compte des risques ESG.

Les critères de cette liste reposent sur le taux de détention d'UNEXO Gestion ainsi que sur l'identification de risques ESG forts.

Ces échanges permettent aux entreprises répondantes d'être accompagnées dans l'élaboration et le déploiement de leur démarche RSE. L'équipe ESG, par l'internalisation de la campagne de collecte de données 2025 peut ainsi leur proposer un retour personnalisé.

Déploiement des outils ESG en interne et sensibilisation de l'équipe de gestion

Nous veillons à former nos collaborateurs aux évolutions réglementaires et à les sensibiliser aux pratiques de marché afin de renforcer la culture générale RSE au sein de nos équipes.

Le déploiement de l'outil de scoring et la sensibilisation nécessaire à son fonctionnement organisée en interne ont été l'occasion de rappeler les piliers d'une analyse ESG. Au deuxième semestre 2025, les équipes d'investissement ont pu affiner l'analyse ESG grâce à la mise en place d'un benchmark interne, permettant de comparer les pratiques ESG des entreprises en portefeuille et de guider au mieux les participations dans la structuration de leur approche RSE.

Dans la continuité des actions menées en 2025, le plan de formation 2026 inclura une session pédagogique dédiée à l'impact de l'ESG sur la valorisation d'une entreprise.

GOUVERNANCE ESG

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement

Conseil d'administration et comité stratégique

Les membres du conseil d'administration et/ou des comités stratégiques d'UNEXO Gestion sont les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou présidents des neuf Caisses Régionales du Crédit Agricole implantés dans le Grand Ouest. Depuis 2022, le projet sociétal⁸ du groupe Crédit Agricole est déployé au sein de l'ensemble des Caisses Régionales autour de 3 piliers et 10 engagements. Face aux grands défis environnementaux, sociétaux et agricoles, le groupe Crédit Agricole s'engage à accompagner les transitions de ses clients et à soutenir le développement des territoires et des économies locales.

Ce projet sociétal a été co-construit avec les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou présidents de Caisses Régionales qui sont décisionnaires sur les thématiques ESG lors des conseils d'administration et/ou des comités stratégiques d'UNEXO Gestion. L'Université du groupe Crédit Agricole a développé un univers de formation spécifique à la Responsabilité Sociétale des Entreprises à destination des fonctions de direction générale.

Le comité ESG

Le comité ESG est chargé de définir et piloter la stratégie et la politique ESG d'UNEXO Gestion (cf. « Moyens humains » ci-dessus). La responsable ESG qui siège au comité ESG bénéficie de neuf ans d'expérience professionnelle en RSE/ESG.

PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



ET 10 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

⁸ <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole>

B. Intégration dans les politiques de rémunération des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité – Article 5 SFDR

UNEXO Gestion met en œuvre une politique de rémunération qui reprend les grands principes édictés dans la directive 2011/61/UE (AIFM) visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque compatible avec les profils de risques des fonds gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, des collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération d'UNEXO Gestion vise à en définir les principes au sein de la société, tout en répondant à l'obligation de transparence de ses politiques sur l'intégration des risques en matière de durabilité.

La position d'investisseur minoritaire ne permet pas aux équipes d'UNEXO Gestion d'imposer des pratiques plus responsables et durables mais elles peuvent néanmoins jouer un rôle de conseil et d'accompagnement dans la réflexion stratégique.

L'évaluation de la rémunération variable annuelle individuelle repose sur les critères économiques et financiers liés aux performances individuelles de chaque collaborateur (atteinte des objectifs, etc.), et intègre des critères de prise en compte des risques.

Elle n'intègre pas à date de critères spécifiques liés aux risques de durabilité.

Les risques en matière de durabilité, tout comme les critères ESG, font l'objet d'un suivi régulier par les équipes d'UNEXO Gestion dans le cadre du suivi des participations.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Non applicable - UNEXO Gestion ne dispose pas de règlement interne de son conseil d'administration.

D. Loi Rixain

L'article L. 533-22-2-4 du code monétaire et financier, prévoit que les sociétés de gestion de portefeuilles définissent un objectif de représentation équilibrée de femmes et d'hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les effectifs d'UNEXO Gestion sont composés de 39 % de femmes au 31/12/2025. Les effectifs prenant part au processus de décision d'investissement sont composés de 28 % de femmes. UNEXO Gestion vise, dans la mesure du possible, un objectif de 30 % sur les deux prochaines années. Parmi les trois recrutements effectifs en 2025, deux femmes ont rejoint les équipes prenant part au processus de décision d'investissement.

Par ailleurs, dans le cadre de la signature de la Charte Parité de France Invest, UNEXO Gestion s'engage à répondre à ses études annuelles sur les questions de parité dans le capital investissement et à faire évoluer les pratiques en la matière d'ici à 2030 au sein de la société ainsi qu'au sein du portefeuille.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

AUPRÈS DES ÉMETTEURS (PARTICIPATIONS)

A. Stratégie d'engagement et politique de vote

Notre stratégie ESG, d'investisseur minoritaire, est fondée sur l'engagement et le dialogue actionnariaux pour favoriser la mise en place ou l'accélération d'une démarche RSE.

UNEXO Gestion peut demander, si les conditions de l'investissement le permettent, un siège dans les instances de gouvernance des sociétés et participe alors aux réunions des organes de gouvernance en plus des assemblées générales d'actionnaires.

De plus, UNEXO Gestion s'engage à demander l'intégration d'une clause dédiée à l'ESG dans les pactes d'actionnaires et/ou engagements contractuels précisant les engagements attendus qui sont, a minima, la réponse à la revue annuelle et la mise en place d'une politique RSE dans les deux ans suivant l'investissement. Cette clause peut contenir l'engagement du déploiement d'une feuille de route RSE précise, et l'atteinte de critères de performance RSE définis à compter de sa maturité et du niveau d'exigence attendu.

UNEXO Gestion accompagne les entreprises dans leur démarche RSE et adapte ses propositions en fonction de leurs besoins et sous différentes formes :

- Un accompagnement à l'élaboration d'une stratégie RSE ainsi que la création d'une feuille de route adaptée aux objectifs spécifiques de chaque entreprise ;
- Une mise en relation avec des cabinets spécialisés dans la réalisation du bilan carbone des entreprises, suivie de la mise en place d'un programme de décarbonation personnalisé répondant aux besoins identifiés ;

- Un réseau qui permet aux participations d'échanger et de partager leurs expériences et bonnes pratiques RSE ;
- Une participation active aux comités RSE, pour un suivi régulier des avancées et des échanges sur ces sujets avec les dirigeants.

UNEXO Gestion, en tant qu'actionnaire minoritaire, met tout en œuvre afin de favoriser le dialogue et l'engagement de ses participations sur les sujets RSE qu'elle interroge annuellement dans ce cadre sur leurs pratiques via un questionnaire. La campagne ESG 2025, portant sur les données 2024, a été menée auprès de 68 entreprises. Les répondants couvrent 65 % de l'encours d'UNEXO Gestion au 31/12/2024.

La démarche d'engagement d'UNEXO Gestion peut être conduite par l'équipe d'investissement ou l'équipe ESG à l'occasion d'échanges formels avec les dirigeants, lors des comités stratégiques ou de suivi avec les thématiques ESG à l'ordre du jour. UNEXO Gestion peut également demander à ce que la RSE soit mise à l'ordre du jour d'un comité.

En 2025, 12 entreprises ont été accompagnées lors d'un échange dédié avec l'équipe ESG d'UNEXO Gestion. Ce périmètre n'inclut pas les échanges entre l'équipe d'investissement et les sociétés en portefeuille sur les sujets ESG, notamment lors des conseils d'administration ou de surveillance. Il n'intègre pas non plus les échanges dédiés avec les équipes ESG de nos co-investisseurs, en particulier lorsque nous intervenons en tant qu'actionnaire minoritaire suiveur.



QUATRE THÉMATIQUES

FONT L'OBJET D'UN SUIVI ÉTROIT

Climat & Biodiversité

Nous sommes force de proposition et d'accompagnement pour aider nos participations à mesurer leur empreinte carbone et définir leur trajectoire bas carbone, en nous appuyant sur l'expertise de cabinets spécialisés. Nous communiquons également sur les subventions publiques existantes et mettons en avant les bonnes pratiques du secteur d'activité de l'entreprise pour initier sa démarche. Nous encourageons les sociétés à définir une politique de préservation de la biodiversité lorsque cet enjeu est pertinent pour leur activité, et leur présentons les bénéfices d'une telle démarche.

Qualité de vie au travail

Nous soutenons la qualité de vie au travail de nos participations via deux thématiques clés : la santé et la sécurité. Nous veillons au suivi des indicateurs d'accidentologie, systématiquement demandés dans nos revues annuelles. Dans le cas d'une augmentation significative de ces taux ou d'une absence d'amélioration, nous établissons un dialogue sur les pratiques en place. Enfin nous sommes attentifs aux suivis des index d'égalité professionnelle et à la représentation des femmes dans les instances de gouvernance de nos participations.

Ancrage territorial

Nous développons l'économie régionale en incitant nos participations à :

- Maintenir et soutenir l'emploi au sein de nos régions ;
- Prioriser les circuits courts ;
- Réaliser des actions de mécénat.

Ces trois indicateurs font partie des questionnaires à l'entrée en investissement et de celui envoyé annuellement aux participations. Ils ont pour objectif d'évaluer l'impact de l'entreprise sur le territoire. Nous valorisons cette démarche dans notre outil de scoring.

Gouvernance

Nous nous assurons des pratiques de bonne gouvernance et plus particulièrement : la lutte anti-corruption, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte anti-blanchiment et le respect éthique. Nous encourageons les entreprises dans le respect de la parité et la présence de membres indépendants au sein de leurs instances de gouvernance.

B. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Part des entreprises avec laquelle l'entité a initié le dialogue, thématiques couvertes, actions de suivi

UNEXO Gestion a engagé un dialogue avec 68 sociétés en 2025 sur la base des données 2024 dans le cadre de sa campagne annuelle de reporting ESG.

Les thématiques couvertes se rapprochent de celles du questionnaire édité par France Invest : politique RSE, incidents ESG, exigences réglementaires, politique et gestion environnementale, empreinte carbone, stratégie climat, gestion de l'eau et des déchets, biodiversité, diversité et inclusion, égalité salariale, engagement des salariés, développement des compétences, partage de la valeur, santé et sécurité, gouvernance, cybersécurité et achats responsables.

La synthèse de cette revue annuelle est rendue accessible aux administrateurs d'UNEXO Gestion et peut faire l'objet d'un point spécifique lors d'un conseil d'administration.

A titre d'exemple, le reporting réalisé en 2025 sur les données de 2024 auprès des participations a fait émerger les points suivants :

- Formalisation d'une politique RSE : 75 % des participations ont une politique RSE formalisée en 2024 ;
- Progression significative de la réalisation de bilans carbone : 68 % des participations ont évalué leur empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 contre 49 % en 2023.

Bilan de la politique de vote

Le comité ESG a étudié en 2025 les outils nécessaires pour réaliser un suivi des votes en lien avec des thématiques ESG. Des travaux seront initiés en 2026 sur la publication d'une politique d'engagement actionnarial au niveau d'UNEXO Gestion.

La difficulté de centraliser la donnée réside dans le fait que les sujets ESG ne sont, dans la grande majorité des cas, pas soumis aux votes des instances de gouvernance mais présentés à titre informatif ou dans le cadre des comités ad hoc.

Lors de la campagne ESG 2025, 73 % des entreprises répondantes déclarent avoir abordé la RSE au moins une fois dans l'année au sein de leur conseil d'administration ou de surveillance.

Coopération avec les autres actionnaires

Dans un souci d'amélioration de la performance extra-financière de l'entreprise, UNEXO Gestion travaille dès que cela est possible de concertation avec les autres actionnaires des participations et peut à cet effet siéger dans des comités RSE ad hoc ou intervenir lors de réunions dédiées à la RSE conjointement avec d'autres actionnaires.

C. Stratégies d'investissement : décisions et désengagement sectoriel

Les restrictions d'investissement d'UNEXO Gestion sont celles précisées dans les politiques d'exclusion sectorielles du groupe Crédit Agricole⁹.

Les politiques sectorielles définissent un certain nombre de critères à respecter avant d'investir dans les secteurs suivants :

- Transports ;
- Energies ;
- Construction ;
- Agriculture et forêts ;
- Défense et sécurité ;
- Industries extractives ;

Leur vocation : promouvoir les meilleures pratiques RSE en excluant les activités controversées et celles ne répondant pas aux exigences minimales fixées par ces politiques.

⁹ <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/accueil-rse/nos-engagements/gouvernance-et-politiques-sectorielles-rse>

TAXONOMIE ET ÉNERGIES FOSSILES

ALIGNEMENT AVEC LA TAXONOMIE PART DES ÉNERGIES FOSSILES

A. Part des encours éligibles et alignés avec la taxonomie européenne

En 2025, le niveau d'information communiquée par les entreprises du portefeuille n'a pas permis une évaluation fiable de la part des encours éligibles et alignés avec la Taxonomie européenne¹⁰.

UNEXO Gestion a retenu une approche « best effort », fondée sur les données disponibles à date, afin de conduire cette analyse de l'éligibilité puis de l'alignement des participations, en fonction des informations effectivement mises à disposition par les entreprises.

Les résultats portent sur les encours couverts par la revue annuelle ESG, soit 65 % des encours du portefeuille. Dans ce cadre, il apparaît que peu d'entreprises interrogées lors de la revue annuelle sont soumises à l'obligation de publier un rapport de durabilité intégrant une analyse de leur éligibilité à la taxonomie, conformément à la CSRD, ou ont été en mesure de communiquer ces informations.

Ainsi, près de 93 % des entreprises répondantes à la revue annuelle 2025 (sur les données 2024) n'ont pas évalué l'éligibilité de leur activité à la taxonomie. Ces éléments traduisent un niveau de maturité encore limité de la donnée taxonomique au sein du portefeuille.

L'estimation réalisée par UNEXO Gestion sur le périmètre de reporting ESG des entreprises repose sur des données réelles issues des informations communiquées par certaines participations et sur une estimation interne fondée sur une correspondance sectorielle (NAF/NACE).

Sur cette base, le taux de potentielle éligibilité à la taxonomie des encours couverts par la revue annuelle ESG est estimé à 64,89 % et se

décompose comme suit :

- 4,87 % des encours correspondent à des entreprises ayant réalisé une analyse déclarative de leur éligibilité (et, le cas échéant, de leur alignement) à la taxonomie. À ce jour, ces données proviennent de 4 entreprises représentant 16,64 % des encours couverts par la revue annuelle ;
- 60,02 % des encours résultent d'une estimation fondée sur une correspondance sectorielle (NAF/NACE), appliquée à la part restante des encours couverts par la revue annuelle.

Cette seconde composante constitue une approximation et ne reflète pas nécessairement l'activité réelle des entreprises ni leur niveau d'alignement effectif avec les critères de la taxonomie européenne. Elle traduit uniquement une estimation des encours qui pourraient être éligibles.

Compte tenu des limites actuelles en matière de disponibilité et de fiabilité des données, la mesure de l'alignement à la taxonomie n'a pas pu être établie à ce stade.

B. Part des encours des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR

La part des encours dans des entreprises directement et indirectement exposées à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles est de 0 % au 31/12/2025. Le pourcentage d'actifs investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles est de 0 % au 31/12/2025.

¹⁰ Taxonomie européenne : système de classification permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

DÉCARBONATION DES PORTEFEUILLES

A. État des lieux

À ce jour, UNEXO Gestion n'a pas formalisé de stratégie d'alignement de ses fonds avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le bilan carbone 2024 met en évidence que 99,03 % des émissions de gaz à effet de serre associées à la société de gestion proviennent des émissions financées (scope 3), les émissions directes (scopes 1 et 2) représentant une part inférieure à 1 %.

Cette structure, intrinsèquement liée à l'activité d'investissement, implique une capacité d'alignement reposant principalement sur les actions mises en œuvre au niveau des participations. Ce constat nous engage naturellement dans un dialogue avec celles-ci sur leur politique de décarbonation.

B. Dispositif de mesure

L'actualisation de l'empreinte carbone d'UNEXO Gestion (scopes 1, 2 et 3) a été réalisée en 2024, sur la base des données 2023, avec l'appui d'un prestataire externe.

Les émissions financées sont estimées annuellement dans le cadre de la revue ESG. En 2025, la modélisation de ces émissions a notamment été réalisée en interne lors de la campagne sur les données 2024.

C. Limites méthodologiques

À ce stade, une part significative des données demeure estimée, en raison d'une disponibilité partielle des informations au niveau des participations.

Cette limite constitue un frein à la mise en œuvre d'une stratégie d'alignement et souligne la nécessité d'améliorer la qualité et la couverture des données collectées.

D. Intégration dans les processus de gestion

Les enjeux climatiques sont intégrés dans les processus d'investissement et de suivi :

- En phase d'investissement, les sociétés des secteurs les plus émetteurs sont interrogées sur leur empreinte carbone et leurs démarches de décarbonation ; ces éléments sont intégrés aux notes présentées aux comités ;
- En phase de détention, la réalisation d'un bilan carbone fait l'objet d'un suivi systématique dans le cadre de la revue ESG annuelle. Il permet d'établir annuellement la liste des participations les plus émettrices, nécessitant un suivi spécifique sur cette thématique.

E. Plan d'actions de réduction des émissions et accompagnement

La présentation du bilan carbone en interne a permis de définir un plan d'actions structuré autour de trois leviers prioritaires :

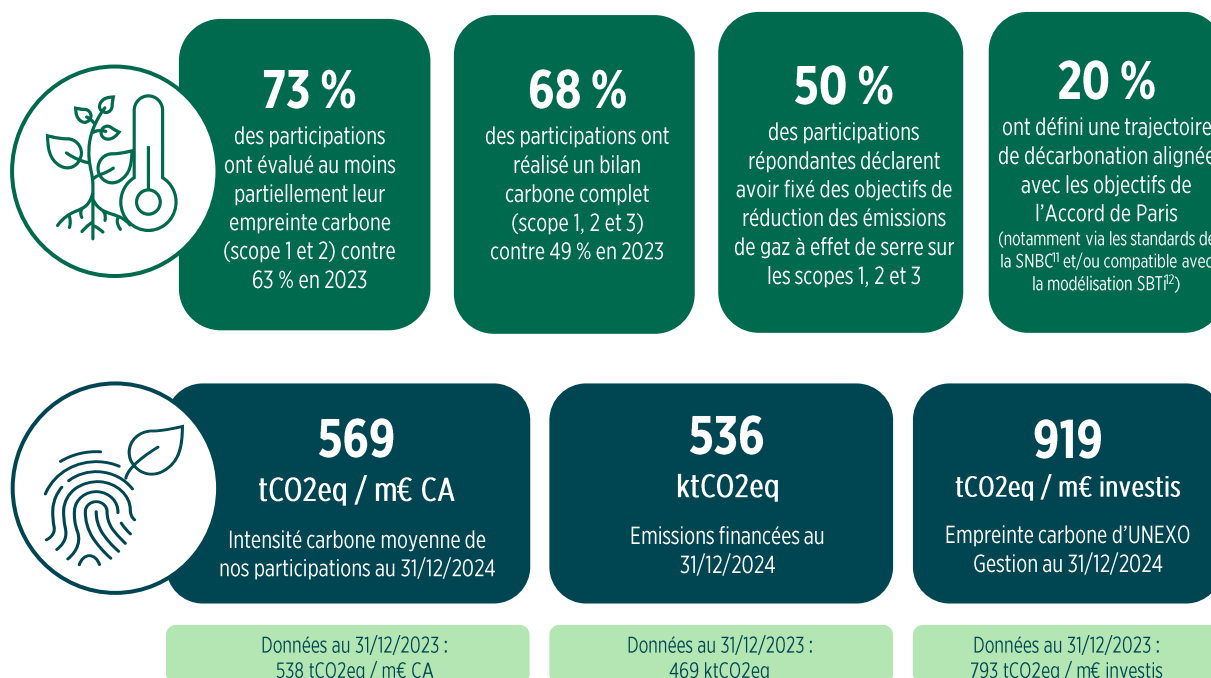
- La décarbonation du portefeuille ;
- Les achats responsables ;
- Les déplacements professionnels.

Dans le cadre de la décarbonation du portefeuille, UNEXO Gestion encourage activement ses participations à engager des démarches de mesure et de réduction de leurs émissions.

Nous constatons que l'absence de trajectoire de décarbonation est fortement corrélée à l'absence de mesure de l'empreinte carbone. En conséquence, la société de gestion incite prioritairement ses participations à réaliser un bilan carbone lorsque l'enjeu est matériel pour leur activité.

F. Évolution des pratiques des participations

Les résultats de la campagne de revue ESG 2025 au titre de l'exercice 2024 traduisent une progression des pratiques :



Les données présentées sont indicatives et sujettes à de fortes incertitudes, en raison d'informations incomplètes. Elles peuvent également varier selon l'évolution des portefeuilles (investissements, cessions) ou des données financières recueillies, impactant la part des émissions financées par UNEXO Gestion.

G. Perspectives

UNEXO Gestion prévoit de poursuivre ses travaux en matière d'alignement climatique, notamment à travers :

- L'actualisation annuelle de l'empreinte carbone des portefeuilles ;
- L'incitation des participations à définir une trajectoire de décarbonation ;
- Le partage de bonnes pratiques du secteur en matière d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, la société de gestion adopte une approche progressive, visant en priorité à renforcer la mesure des émissions et accompagner la mise en œuvre d'actions de décarbonation au sein des participations, préalablement à la définition d'une stratégie d'alignement formalisée.

¹¹ Stratégie Nationale Bas-Carbone : feuille de route nationale pour lutter contre le changement climatique.

¹² Science-Based Target Initiative : méthodologie de réduction de l'empreinte carbone des entreprises alignée avec les recommandations du GIEC

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LA BIODIVERSITÉ

LES OBJECTIFS DE LONG TERME

A. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 05/06/1992

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) adoptée le 5 juin 1992 par les Nations Unies est un traité international juridiquement contraignant qui comporte trois objectifs principaux :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La préservation de la diversité biologique est une préoccupation commune de l'humanité. UNEXO Gestion souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La CDB vise tous les niveaux de la diversité biologique : les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.

Consciente de l'importance de ces enjeux, UNEXO Gestion souhaite définir un positionnement en accord avec la Convention sur la Diversité Biologique et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en évaluant la matérialité des dépendances et impacts des investissements et des portefeuilles exercés sur la biodiversité.

UNEXO Gestion interroge ses participations via sa campagne de reporting ESG au sujet de la biodiversité en abordant les questions suivantes :

- L'exposition des sites de la société qui pourraient être situés dans ou à proximité de zones sensibles et leurs impacts ;
- La réalisation d'une évaluation des impacts sur la biodiversité et de leurs dépendances sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- La mise en place d'une politique de préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de la campagne annuelle ESG 2025, 47 % des entreprises dont les activités ont des impacts et des dépendances sur les écosystèmes ont engagé des actions en faveur de leur protection et de leur préservation.

En revanche, l'identification et la mesure des impacts et des dépendances à la biodiversité sont à ce jour peu développées : seules 36 % des entreprises ont réalisé un diagnostic sur ces enjeux.

B. Appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

La biodiversité demeure un sujet complexe à appréhender, notamment en l'absence de données suffisamment précises. Cette difficulté est renforcée dans le cas de notre portefeuille, constitué principalement d'ETI et de PME régionales, qui ne sont pas en capacité de produire des données sur leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité.

Parmi les méthodologies étudiées, le MSA (Mean Species Abundance) n'est à ce stade pas exploitable par nos participations, les données requises étant trop détaillées, il n'a donc pas été retenu pour le moment.

En 2025, l'outil ENCORE a été déployé afin de mesurer les impacts et dépendances à la biodiversité des entreprises en portefeuille. Cette approche mise en œuvre de manière progressive, cible en priorité les entreprises du Fonds UNEXO Entrepreneurs, classé article 8, et celles dont les activités présentent des enjeux significatifs en la matière.

Elle permet d'établir, au niveau de chaque entreprise, une première évaluation des dépendances aux services écosystémiques, ainsi que l'identification des principales pressions associées pour optimiser l'orientation de ses actions de gestion et de suivi de ses enjeux.

INTÉGRATION DES RISQUES ESG

CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

A. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG

À ce stade, les risques ESG sont principalement pris en compte dans le cadre de l'analyse d'investissement et du suivi des participations. La formalisation progressive d'un dispositif structuré de gestion des risques de durabilité est envisagée.

Leur identification intervient dès la phase d'analyse d'opportunité. Réalisée par les équipes de gestion, l'équipe ESG et le responsable de la conformité et du contrôle interne, elle repose sur les points suivants :

- L'analyse des controverses éventuelles ;
- La vérification de la conformité aux politiques d'exclusion et sectorielles ;
- Une matrice sectorielle inspirée du référentiel SASB¹³ permettant d'évaluer la sensibilité aux enjeux ESG ;
- Une évaluation interne de la matérialité de chaque enjeu.

Les enjeux ESG recensés font l'objet d'une appréciation qualitative visant à identifier les sujets les plus matériels au regard du secteur, du modèle économique et du niveau de maturité des participations. Ils sont formalisés dans les dossiers d'investissement et intégrés aux décisions d'investissement.

Ce processus est appliqué :

- Ex ante, lors de la due diligence et de l'analyse d'investissement ;
- Ex post, dans le suivi des participations, afin d'actualiser l'exposition aux risques ESG.

B. Principaux risques ESG

Les principaux risques ESG pris en compte par UNEXO Gestion couvrent les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance susceptibles d'affecter la performance et la valorisation des participations.

Ces risques incluent notamment :

- Des risques environnementaux, en particulier liés au changement climatique (risques physiques et de transition) et à la biodiversité, susceptibles d'impacter les conditions d'exploitation et les modèles économiques ;
- Des risques sociaux, liés notamment aux conditions de travail, à la gestion des ressources humaines ainsi qu'aux relations avec les parties prenantes ;
- Des risques de gouvernance, pouvant affecter la qualité de la gestion, la conformité réglementaire ou la prise de décision stratégique.

L'analyse des risques s'articule autour de quatre grandes thématiques : la gouvernance, les enjeux sociaux, les enjeux environnementaux, ainsi que la chaîne de valeur et l'ancrage territorial. Ces axes permettent d'identifier les principaux facteurs de risque en fonction des caractéristiques des participations et de leur secteur d'activité.

¹³ Sustainability Accounting Standards Board : normes comptables de durabilité

Les thématiques couvertes incluent notamment : la politique RSE, la composition des instances de gouvernance, l'éthique des affaires et les risques cyber, le climat social, l'égalité, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la formation, les risques physiques et de transition liés au changement climatique, les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité, les déchets, la pollution et la gestion de l'eau, les relations avec les fournisseurs, la responsabilité des produits ainsi que l'ancrage territorial.

Les risques ESG sont appréhendés principalement de manière qualitative, en fonction du niveau de maturité des participations, des écarts identifiés par rapport aux bonnes pratiques et des spécificités sectorielles.

La mise à jour annuelle du scoring de maturité ESG permet un suivi dans le temps des principaux risques identifiés, ainsi que de la détection d'émergence de nouveaux enjeux, notamment en lien avec les évolutions réglementaires et les attentes de marché, en particulier sur les sujets climatiques et de biodiversité.

Cette approche permet à UNEXO Gestion de disposer d'une vision évolutive des risques ESG de ses participations et d'en suivre l'évolution de manière cohérente avec leur niveau de maturité.

C. Plan d'actions de réduction des risques

UNEXO Gestion accompagne les participations dans la progression de leur maturité ESG lorsque des enjeux matériels sont identifiés.

Les actions mises en œuvre peuvent inclure :

- Le dialogue avec les équipes dirigeantes ;
- La sensibilisation aux enjeux ESG matériels ;
- La mise en place progressive de plans d'actions adaptés, afin de réduire l'exposition aux principaux risques ESG identifiés. Ces plans sont en priorité orientés sur les enjeux matériels présentant un niveau de maturité ESG jugé insuffisant.

Cette approche est proportionnée à la taille ainsi qu'au niveau de maturité des participations.

D. Estimation de l'impact financier des risques

UNEXO Gestion ne procède pas, à ce stade, à une quantification de ces impacts, notamment en raison de l'absence de méthodologies éprouvées et adaptées au capital-investissement. Il est envisagé d'intégrer les enjeux ESG dans les discussions des comités de valorisation.

Les principales limites tiennent à la disponibilité et à la granularité des données, à l'hétérogénéité des méthodes existantes, ainsi qu'à la difficulté d'appréhender des impacts susceptibles de se matérialiser sur des horizons de long terme.

E. Focus risques : changement climatique et érosion de la biodiversité

UNEXO Gestion accorde une attention particulière aux risques liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, compte tenu des impacts potentiels sur la performance et la résilience des participations.

Les risques physiques liés au changement climatique font l'objet d'une question spécifique dans le cadre de la revue ESG. Le questionnaire invite les sociétés en portefeuille à identifier leurs principales expositions aux aléas climatiques, tels que les événements climatiques extrêmes ou les évolutions progressives des conditions environnementales. À cette occasion, il est également demandé aux participations si des plans de remédiation ont été mis en place afin de répondre aux risques physiques identifiés.

Les risques de transition sont également suivis annuellement. Ils portent sur les impacts liés aux évolutions réglementaires, technologiques, de marché et de comportements induits par la transition écologique. Dans ce cadre, il est notamment demandé aux participations dans quelle mesure ces risques sont intégrés à leur stratégie et à leur trajectoire de développement. Ces sujets peuvent faire l'objet d'échanges spécifiques avec l'équipe ESG afin d'apprécier le niveau d'anticipation et d'adaptation des modèles économiques.

Concernant la biodiversité, UNEXO Gestion a initié en 2025 des travaux visant à analyser les impacts et dépendances des participations vis-à-vis de la nature.

Ces travaux ont été réalisés dans un premier temps pour les entreprises du fonds classé article 8 au regard du règlement SFDR, ainsi que pour les participations des secteurs les plus exposés. Cette démarche est appelée à être progressivement étendue à un plus grand nombre d'entre elles.

F. Démarche de progrès et amélioration continue

Une réflexion est engagée sur l'intégration des risques de durabilité dans le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne, en cohérence avec le calendrier de déploiement de la politique du groupe Crédit Agricole relative à la gestion des risques physiques et de transition.

Dans ce cadre, il est envisagé que cette politique puisse intégrer une revue périodique de ces risques, en lien avec le service conformité et la direction générale. Cette action pourrait également inclure l'étude de méthodologies visant à apprécier, de manière qualitative et quantitative, l'impact des risques de durabilité sur la valorisation des participations.

Enfin, l'intégration progressive de données climat et biodiversité plus granulaires est également à l'étude, afin de renforcer l'analyse des risques ESG.

Ces réflexions visent à renforcer progressivement la qualité de l'identification, de l'évaluation et, à terme, de la quantification des risques ESG.

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE-CLIMAT

30 juin 2026

Rédaction : Madeleine BARAT, Analyste ESG UNEXO
Crédits photos : Adobe Stock

UNEXO Gestion - 17 avenue Germaine Tillion - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
Contact : 02 99 67 20 14 – www.unexo.fr – mbarat@unexo.fr

